

Département de l'Allier

République Française



**CCAS DE
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE**

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 02 septembre 2025

ACTES

Séance :	L'an deux mille vingt-cinq, le deux septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Madame Christine BURKHARDT – Vice-Présidente, à la suite de la convocation faite par cette dernière le 26 août 2025.
Présents :	Mesdames et Messieurs Christine BURKHARDT – Vice-Présidente, Thierry MICHAUD, Martine SIRET Muriel DESHAYES, Marie VILLATTE, Hélène DAVIET, Martine BUSSERON, Anne DESCHAMPS, Daniel VAILLANT, Franck PETIT-JEAN et Hélène TRONCIN-CHENET.
Excusés :	Monsieur Emmanuel FERRAND Madame Sylvie THEVENIOT Monsieur Jean-Jacques LABUSSIÈRE
Absents :	Monsieur Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU Monsieur Olivier MARIE Madame Isabelle GIRAUD
Quorum :	Onze administrateurs présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée, lesquels sont au nombre de dix-sept.
Secrétaire :	Madame Marie VILLATTE

ACTES COMMUNICABLES

Acte :	Délibération n° 01 du 02 septembre 2025 (20250902_2DB01) : Finances – Décision modificative n° 1 du Budget annexe « Aide à domicile »
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

A l'unanimité, le Conseil d'Administration adopte la décision modificative n° 1 du Budget annexe « Aide à domicile » qui s'équilibre à 23.880,00 € en section d'investissement et 17.588,00 € en section de fonctionnement.

ACTES NON-COMMUNICABLES

Le(s) dossier(s) correspondant(s) contenant des informations couvertes par les dispositions de l'article L.133-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il(s) est(sont) consultable(s) au siège de l'Etablissement pendant les horaires d'ouverture et seront examinés en séance.

Acte :	Délibération n° 02 du 02 septembre 2025 (20250902_2DB02) : Aide sociale – Attribution de Secours exceptionnels
Objet :	8.2 Aide sociale

Le Conseil d'Administration unanime statue sur trois demandes de secours exceptionnel.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 04 septembre 2025
en application des dispositions de l'article L.2121-12
du Code Général des Collectivités Territoriales



La Vice-Présidente,

Christine BURKHARDT